



# FICHE ACTION N°4

## INTERFILIÈRES

### À QUI S'ADRESSE CET AXE DE FINANCEMENT (FICHE ACTION) ?

À des acteurs publics et privés menant un projet sur le périmètre éligible.

### QUELS TYPES DE PROJETS SONT CONCERNÉS ?

► **Créer et développer une offre interfilières en lien avec les déplacements doux :**

Créer des circuits, maillage de l'offre ; mise en relation des acteurs ; développer une offre interfilières ; etc.

► **Accompagner les démarches partenariales interfilières :**

Études ; recensement des partenaires potentiels ; mise en réseau ; accompagner les réflexions ; communication collective ; maillage des circuits courts ; etc.

### QUELLES SONT LES TYPES DE DÉPENSES ÉLIGIBLES ?

► **Les dépenses immatérielles :**

Frais de personnel (salaires et frais), prestations externes, (étude de faisabilité, audit, formation, organisation de réunions, communication, organisation d'événements, mise en réseau, etc.).

► **Dépenses matérielles :**

Équipements matériels nécessaires à la réalisation de l'opération ; coûts liés à une animation itinérante ; travaux ; etc.

### QUEL PEUT ÊTRE LE FINANCEMENT DE MON PROJET ?

Un projet doit obligatoirement bénéficier d'un cofinancement public (Etat, Région, département, collectivité territoriale...) pour bénéficier d'une subvention LEADER.

**1€** de fond public

**4€** de crédits FEADER/LEADER

Les projets peuvent bénéficier d'une subvention LEADER de minimum 5 000 € jusqu'à 200 000 €.

### QUELS SONT LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION ?

L'ensemble des dossiers présentés sera examiné par le comité de programmation et évalué au regard de principes de sélection tels que l'innovation, la dynamique de projet multi-acteurs, etc. Ces critères de sélection sont repris dans une grille de notation commune à tous les dossiers et permettent une notation sur 20 points, fixant ainsi un plafond de financement LEADER selon la note obtenue.



**Le « Guide du porteur de projet »** répondra à toutes vos questions.

[www.grandbeauvaisis.fr](http://www.grandbeauvaisis.fr)

version du 3 juillet 2018